FICHE D'INSCRIPTION
ENDURO CARPE
Octobre Rose
14 et 15 Octobre 2023

Site : Plan d'eau "Les Champs de l'île"
03000 NEUVY

Accès : Route de Montilly (D13)
GPS : Lat 46.593740° - Lon 3.290853°

ORGANISATEUR :

AAPPMA de MOULINS
Les Pêcheurs du Val d'Allier
1 Allée Jacques Tati - 03400 YZEURE
Tél. : 07 81 89 70 00 / 06 80 96 32 23
Mail : lespecheursduvaldallier@gmail.com

Montant de l'inscription : 20 € par équipe

Mode de paiement :

- par chèque (remis en banque début octobre) à l'ordre de l'AAPPMA de Moulins
- en espèces à déposer : 1, allée Jacques Tati - 03400 YZEURE
- par virement CE AUVERGNE ET LIMOUSIN : IBAN FR76 1871 5002 0008 1105 5607 705
  Intitulé du compte : ASS LES PECHEURS DU VAL D'ALLIER

	Pêcheur N°1	Pêcheur N°2
	SEXE F ☐ M ☐	SEXE F ☐ M ☐
Nom* :		
Prénom* :		
Date de naissance* :		
Adresse* :		
Code postal* :		
Ville* :		
N° carte de pêche* :		
Tel* :		
Mail*:		

(* : Mentions obligatoires)

Nous soussignions, Mr/Mme
certifions avoir pris connaissance du règlement du concours et nous nous engageons à le respecter.
Nous autorisons les organisateurs du concours à être titulaires des droits d'images prises par leurs soins durant la compétition. Ces photos et vidéos ne serviront qu'à la promotion de la pêche dans un but non commercial.
Nous attestons de la véracité des informations transmises ci-dessus, et nous acceptons leurs diffusions .

Le *à* Signatures :

Veuillez retourner la présente fiche signée avec votre chèque d'inscription à l'ordre de l'AAPPMA de Moulins
à l'adresse suivante :

AAPPMA de MOULINS
Les Pêcheurs du Val d'Allier
1, Allée Jacques Tati
03400 YZEURE

Notes importantes :
- **Pour les participants mineurs**, l'inscription devra obligatoirement comporter **une autorisation parentale** pour la participation et pour le transport par les sapeurs pompiers en cas d'accident et indiquant que le mineur ne présente pas de problème de santé lui interdisant la pratique de la pêche et qu'il sait nager.
- **Joindre** impérativement **le règlement de l'inscription** sous peine de nullité de votre demande (les places seront attribuées par ordre d'arrivée des dossiers complets),
- Les inscriptions ne seront validées qu'à la réception du règlement de la participation.